

Appel à projets

Nom de l'artiste / de l'association : _____

Intitulé du projet : _____

Dépôt du dossier avant le 31 août 2020

Par voie électronique

Le dossier complété, accompagné des pièces à joindre (*voir fiche 3*), doit être envoyé à l'adresse suivante : subventions.culture@bas-rhin.fr

Ou

Par voie postale

Le dossier complété, accompagné des pièces à joindre (*voir fiche 3*), doit être retourné en un seul exemplaire à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin
Mission culture et tourisme
Secteur de l'Action et de l'Ingénierie culturelle
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg cedex 9

Cadre réservé à l'administration

N° de tiers : _____ N° de dossier : _____

1. Présentation de l'association / l'artiste

Dénomination sociale officielle - siège (*disposant de la personnalité juridique*) :

Sigle : _____

Adresse postale du siège social : _____

Code postal : Commune : _____

Tél. : Tél. portable :

Courriel : _____

N° Siret (*le cas échéant*) ⁽¹⁾ : Code APE :

Vocation de l'association / l'artiste (*objet social statutaire*) :

Président : Mme M _____

Tél. : Tél. portable :

Courriel ⁽²⁾ : _____

Personne chargée du dossier (*si différente*) : Mme M _____

Fonction : _____

Tél. : Tél. portable :

Courriel ⁽²⁾ : _____

Moyens humains de l'association :

Nombre d'adhérents :

Nombre de personnes participant à l'activité de votre association :

Bénévoles : Salariés (*en équivalent temps plein*) :

Renseignements divers :

L'organisme fait-il appel à un expert comptable pour établir ses documents financiers ?

Non Oui, précisez lequel : _____

L'organisme fait-il appel à un commissaire aux comptes pour certifier ses documents financiers ?

Non Oui, précisez lequel : _____

Subventions versées par le Département lors des trois années précédentes :

Année : Montant : _____ €

Année : Montant : _____ €

Année : Montant : _____ €

⁽¹⁾ Si vous ne disposez pas de ce numéro, vous pouvez, dès maintenant, le demander gratuitement à l'INSEE Reims (03 26 48 60 00) ou sur le site www.insee.fr

⁽²⁾ Tous les messages seront envoyés à cette adresse.

2. Description synthétique du projet

i ► Un document exposant les motivations et les informations concernant cette action pourra être joint en complément de cette fiche.

Intitulé du projet : _____

Description du projet :

Objectifs du projet :

Modalités du projet (nombre d'intervenants, déroulé, période d'intervention, périmètre géographique envisagé) :

Cette action bénéficie-t-elle de collaboration(s) avec d'autres structures associatives et collectivités ?
Si oui, lesquelles ?

Public cibles (voir appel à projets). Précisez la tranche d'âge, le type de handicap...

Nombre d'heures avec le public et nombre d'heures totales (préparation, interventions, restitution...)

3. Pièces à joindre au dossier de demande de subvention

i ▶ En l'absence des pièces mentionnées, l'instruction du dossier ne pourra se faire.

Pour toute demande :

- ✓ La fiche de renseignements complétée
- ✓ Le curriculum-vitae du ou des artistes intervenants
- ✓ Le budget prévisionnel du projet
- ✓ Un RIB

Pour les associations :

- ✓ Une présentation succincte de son projet
- ✓ Le bilan financier et le budget prévisionnel
- ✓ Les statuts

4. Attestation sur l'honneur

i ▶ À compléter pour toute demande et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), _____

représentant(e) légal(e) de l'établissement ⁽¹⁾,

- Certifie que l'établissement est régulièrement déclaré ;
- Certifie que l'établissement est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- Certifie avoir pris connaissance du règlement financier du Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée auprès de l'établissement bancaire ou postal porté sur le relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal joint.

Fait, le | | | | | | | | | | , à _____

Signature et cachet

i ▶ À apposer uniquement si vous adressez votre demande par voie postale.

Informations importantes

- En cas de décision favorable, l'organisme s'engage à respecter scrupuleusement l'objet de sa demande décrit ci-joint et à fournir au Département tout document permettant de vérifier la bonne utilisation de la subvention allouée.
- En cas d'écart excessif injustifié entre le budget prévisionnel de l'opération et le compte rendu financier s'y rapportant, le Département pourrait être amené à récupérer le trop-perçu.
- Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, adressez-vous au service instructeur.
- Les obligations légales et le règlement financier sont consultables sur le site internet du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

⁽¹⁾ Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Annexe I. Budget prévisionnel de votre projet

i ▶ Modèle à utiliser dans le cas où l'association ne disposerait pas de documents conformes au plan comptable général ou de documents prévisionnels. N'inscrire dans ce tableau que les sommes affectées à l'action.

Nom de l'association / l'artiste intervenant : _____

Intitulé du projet : _____

CHARGES	RÉALISÉ		PRÉVISIONNEL		PRODUITS	RÉALISÉ		PRÉVISIONNEL	
	20		20			20		20	
Charges directes		€		€	Ressources directes		€		€
60 - Achats		€		€	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services		€		€
Prestations de services		€		€	74 - Subventions affectées à l'action		€		€
Achats matières et fournitures		€		€	Conseil Départemental du Bas-Rhin		€		€
Autres fournitures		€		€	Autre(s) département(s)		€		€
61 - Services extérieurs		€		€	Région Grand Est		€		€
Locations		€		€	Autre(s) région(s)		€		€
Entretien et réparation		€		€	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)				
Location de sonorisation		€		€			€		€
Assurances		€		€			€		€
Documentation		€		€			€		€
62 - Autres services extérieurs		€		€			€		€
Rémunérations intermédiaires et honoraires		€		€	Commune(s) :				
Publicité, publication		€		€			€		€
Déplacements, missions		€		€			€		€
Services bancaires, autres		€		€	Groupements de communes :				
63 - Impôts et taxes		€		€			€		€
Impôts et taxes sur rémunération		€		€			€		€
Autres impôts et taxes		€		€	Fonds européens		€		€
64 - Charges de personnel		€		€	Agence de services et de paiement (ex-CNASEA)		€		€
Rémunération des personnels		€		€	Autres établissements publics		€		€
Charges sociales		€		€	Aides privées		€		€
Autres charges de personnel		€		€	75 - Autres recettes		€		€
65 - Autres charges de gestion courante		€		€	Dont cotisations, dons ou legs		€		€
66 - Charges financières		€		€	76 - Produits financiers		€		€
67 - Charges exceptionnelles		€		€	78 - Reprises sur amortissements		€		€
68 - Dotation aux amortissements		€		€					
Charges indirectes									
Charges fixes de fonctionnement		€		€					
Frais financiers		€		€					
Autres		€		€					
TOTAL DES CHARGES		€		€	TOTAL DES PRODUITS		€		€
Contributions volontaires									
86 - Emploi des contributions		€		€	87 - Contributions volontaires en nature		€		€
Secours en nature		€		€	Bénévolat		€		€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		€		€	Prestations en nature		€		€
Personnel bénévole		€		€	Dons en nature		€		€
TOTAL⁽¹⁾		€		€	TOTAL⁽¹⁾		€		€

⁽¹⁾ Le montant total des charges doit être égal au montant total des produits.

Annexe II. Compte de résultat et budget prévisionnel de votre association

i ► Modèle à utiliser dans le cas où l'association ne disposerait pas de documents conformes au plan comptable général ou de documents prévisionnels.

Nom de l'association : _____

CHARGES	RÉALISÉ		PRÉVISIONNEL		PRODUITS	RÉALISÉ		PRÉVISIONNEL	
	20		20			20		20	
Charges directes					Ressources directes				
60 - Achats		€		€	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services		€		€
Prestations de services		€		€	74 - Subvention d'exploitation		€		€
Achats matières et fournitures		€		€	Conseil Départemental du Bas-Rhin		€		€
Autres fournitures		€		€	Autre(s) département(s)		€		€
61 - Services extérieurs		€		€	Région Grand Est		€		€
Locations		€		€	Autre(s) région(s)		€		€
Entretien et réparation		€		€	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)				
Location de sonorisation		€		€			€		€
Assurances		€		€			€		€
Documentation		€		€			€		€
62 - Autres services extérieurs		€		€	Commune(s) :				
Rémunérations intermédiaires et honoraires		€		€			€		€
Publicité, publication		€		€			€		€
Déplacements, missions		€		€	Groupements de communes :				
Services bancaires, autres		€		€			€		€
63 - Impôts et taxes		€		€			€		€
Impôts et taxes sur rémunération		€		€	Fonds européens		€		€
Autres impôts et taxes		€		€	Agence de services et de paiement (ex-CNASEA)		€		€
64 - Charges de personnel		€		€	Autres établissements publics		€		€
Rémunération des personnels		€		€	Aides privées		€		€
Charges sociales		€		€	75 - Autres recettes		€		€
Autres charges de personnel		€		€	Dont cotisations, dons ou legs		€		€
65 - Autres charges de gestion courante		€		€	76 - Produits financiers		€		€
66 - Charges financières		€		€	78 - Reprises sur amortissements		€		€
67 - Charges exceptionnelles		€		€					
68 - Dotation aux amortissements		€		€					
Résultat : Excédent		€		€	Résultat : Déficit		€		€
TOTAL DES CHARGES		€		€	TOTAL DES PRODUITS		€		€
Contributions volontaires									
86 - Emploi des contributions		€		€	87 - Contributions volontaires en nature		€		€
Secours en nature		€		€	Bénévolat		€		€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		€		€	Prestations en nature		€		€
Personnel bénévole		€		€	Dons en nature		€		€
TOTAL (1)		€		€	TOTAL (1)		€		€

(1) Le montant total des charges doit être égal au montant total des produits.